

# La Lettre de l'OPMA

N° 42

juin 2024

Observatoire des pratiques de la Montagne et de l'Alpinisme www.opma.fr

# **Environnement et alpinisme**

#### **Sommaire**

- Alpinisme en transition? p. 2
- Commissaires enquêteurs et enquêtes publiques p. 4
- Sports de montagne et environnement p. 8
- Ce que peut (ou pas) l'alpiniste

p. 14

- Se reconnecter p. 18

#### Diffusion de la Lettre de l'OPMA

La Lettre de l'OPMA est diffusée par voie numérique. Les personnes ou institutions désirant la recevoir automatiquement sont invitées à s'inscrire auprès de E. Jaillard

# (Etienne.Jaillard@orange.com)

Pour faire vivre l'OPMA, les dons à l'association sont bienvenus (montant libre) en envoyant un chèque à l'ordre de : Association La lettre de l'OPMA, à E. Jaillard, 26 rue de la Victoire, 38400 St-Martin-d'Hères,

Reçu fourni pour réduction fiscale.

#### Bureau

Président Jean DONNADIEU Secrétaire Etienne JAILLARD Trésorier Thierry MORVAN

*La Lettre de l'OPMA*, Maison du Tourisme, 14 rue de la République, 38000 Grenoble

Opma.contact@gmail.com

Si vous souhaitez contribuer à la *Lettre de l'OPMA*, contactez-nous :

https://www.opma.fr/contact

#### **Editorial**

ISSN: en cours

En 1991, la commission nationale de la protection de la montagne du CAF organisait un colloque « escalade et environnement ». La question de la qualité des relations entre l'escalade, l'avifaune et la végétation était posée. Des codes de « bonne conduite » étaient proposés afin de construire des relations de courtoisie avec les naturalistes, garantes de la pérennité de nos pratiques. Comme le soulignait un intervenant, les oiseaux, contrairement aux grimpeurs, sont protégés par la Loi.

Parfois cette Loi est difficile à appliquer sur le terrain. Certes, le code de l'environnement borde le protocole de réalisation d'une enquête publique, mais en fonction des acteurs locaux et du commissaire enquêteur, la recherche d'un accord harmonieux entre protection de l'environnement et de nos pratiques n'est pas garantie. Cette lettre n'aborde pas le « conflit d'usage ».

Notre société évolue ; les alpinistes, les grimpeurs et les autres perçoivent différemment les terrains de pratique : de simple support, le terrain devient de plus en plus un lieu où les pratiques doivent être vertueuses d'un point de vue environnemental

Le titre de cette 42<sup>ème</sup> lettre illustre cette prise de conscience. L'ordre d'apparition des mots du titre souligne la place que prend – ou tente de prendre – la dimension environnementale dans l'écosystème des pratiques en montagne. Désormais, les structures fédérales et les syndicats professionnels tentent de faire vivre des commissions « environnement ».

La prise de conscience et le changement culturel sont-ils généralisés ? Ne s'agit-il à ce jour que d'une mode passagère ?

JeanJean Donnadieu

#### Jean Corneloup

# L'approche environnementale de l'alpinisme, une impasse transitionnelle

Jamais autant que depuis quelques années, la question de la protection de la nature et plus globalement celle de la transformation des pratiques de l'alpinisme pour une meilleure prise en compte de ses effets sur l'environnement montagnard deviennent d'actualité. L'attention portée aux mobilités, matériels, animaux, vêtements ou encore à l'habitat s'amplifie pour lutter contre la déstabilisation environnementale des espaces de pratique. L'alpiniste est ainsi invité à « changer d'approche » pour adopter des pratiques environnementales plus responsables. On pourrait ainsi évaluer le degré d'engagement des pratiquants dans ce nouveau système d'action que l'on pourrait associer à des actions plus globales dans la société (travail, politique, consommation, modes de vie...). On observerait ainsi un mouvement de prise de conscience d'un changement profond de l'environnement montagnard via différents indicateurs relatés par des observateurs éclairés (scientifiques, journalistes, guides de montagne...). Cependant, une question reste à se poser : quels impacts et effets peuvent avoir ces ajustements responsables sur la participation à une transition récréative et sociétale de nos modes de vie en relation avec les formes de développement des économies contemporaines ? Sans doute, dans une vision optimiste et positive, pourrait-on souligner un changement significatif des pratiques alpinistiques. Celles-ci ne participent pas seulement à modifier l'économie de la pratique mais elles génèrent des impacts plus globaux dans et sur la société. Les alpinistes seraient l'avant-garde d'une transition récréative et sociétale en marche....

L'hypothèse que nous formulons va à l'encontre de cette vision idéalisée, puisque rien ne change radicalement dans la conception de l'alpinisme contemporain. La plupart des pratiquants continue à s'investir dans une économie de la production sportive en lien avec une culture moderne et hypermoderne de la montagne<sup>1</sup>. Tout comme les institutions de référence (fédérations, collectivités territoriales, agences de voyage, bureaux des guides...) qui s'approprient quelques marqueurs responsables (label, normes iso, chartes...), mais sans changer radicalement de cadre organisationnel. Si à la périphérie du système, des pratiquants adoptent une recomposition radicale de leur culture alpinistique, pour la majorité : la montagne est un terrain de jeu ; le refuge, un service à la personne ; le guide, un prestataire ; l'éco-piolet, du marketing de surface... On pourrait prolonger le propos par la multiplication des études scientifiques qui délivrent leurs analyses sur la transformation des écosystèmes et la manière d'adapter des protections responsables. La rationalité scientifique est convoquée pour amplifier la transmission de connaissances, utiles à la maîtrise de nos pratiques, mieux comprendre les effets du réchauffement climatique sur le permafrost et faire de l'environnement le cadre référent pour une gestion optimale du système de pratique. Pour accompagner cette transition de surface, et mobiliser les acteurs, une gouvernance apparaît comme le cadre politique idoine pour embarquer le plus de personnes dans cette recomposition des projets, des pratiques et des normes.

Dès lors, il importe de concevoir l'alpinisme actuel comme le conservatisme d'un monde sportif qui ne souhaite pas remettre en cause sa vision de la montagne en lien avec les pratiques professionnelles et sociales existantes. Tant qu'une rupture radicale ne sera pas engagée, rien de significatif n'émergera dans les temps à venir, alors qu'il y a urgence à envisager une alter-cosmogonie alpinistique. Pour cela, plusieurs aspects sont à considérer pour ouvrir un champ des possibles transitionnels.

1. Sortir de la dominante culturelle centrée sur la modernité et l'hypermodernité alpinistique. Tant que la montagne sera pensée comme une terre d'exploits, centrée sur la compétition, la

ISSN: en cours

La Lettre de l'OPMA nº 42 – Juin 2024

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Corneloup J. (2022), La transition récréative, PURH, Rouen

performance, l'épreuve et le défi, rien ne changera. La référence aux symboliques ascensionnelles que ce soit dans un cadre religieux, social, humain et professionnel imprègne la montagne en profondeur. Il ne suffit pas d'intervenir sur la périphérie du système de gestion et des formes culturelles référentes pour engager une transition significative. C'est le noyau dur, la matrice générative et les propriétés culturelles du jeu qu'il faut transformer pour activer d'autres relations à la montagne (et non seulement à l'environnement de pratique). L'anthropocentrisme et le naturalisme<sup>2</sup> animent l'essentiel des relations ontologiques à la montagne pour donner encore plus de force aux symboliques du « toujours plus haut, vite et fort ». La dominante actuelle s'active de plus en plus en direction de l'hyperalpinisme telle que celui-ci est portée par les avant-gardes sportives. Benjamin Védrines et ses acolytes sont les représentants de cette culture et de ce système de gestion (partenaires, communication, matériel, logistique...). Ils excellent dans cette capacité à repenser le cadre d'action de l'alpinisme contemporain à tous les niveaux (légèreté, créativité, technique corporelle, cognition, entraînement, communication digitale, coaching, psychologie affective...). D'aucune façon, il s'agit de dévaluer leur excellence et leur capacité innovante dans la fabrique de ce nouveau monde sportif. Leurs investissements dans la forme hypermoderne est remarquable en lien avec cette figure émergente de l'individualisme contemporain qui explore le potentiel créatif de chacun en montagne.

2. Par opposition, il est possible d'accorder de la présence à d'autres figures embléma-tiques qui souhaitent déconstruire la dominante culturelle actuelle pour s'engager fortement dans la forme culturelle éco-moderne en lien avec d'autres relations aux formes de développement référentes<sup>3</sup>. A ce titre, Baptiste Obino serait le représentant de cet éco-alpiniste engagé qui ne conçoit pas l'environnement comme une simple ressource sportive mais comme un terrain de

lutte pour faire advenir une transition radicale au sein de nos sociétés contemporaines. L'alpinisme ne peut jamais se penser comme une « simple pratique sportive », en dehors de la société et des enjeux politiques, sociaux ou économigues. On ne quitte pas la société en pratiquant l'alpinisme, bien au contraire! On active de multiples connexions qui relient perpétuellement la pratique choisie et vécue avec la montagne et la société prise dans son ensemble. Toute pratique de l'alpinisme est politique et traduit une vision du monde spécifique<sup>4</sup>. De fortes oppositions sont alors observables entre les propos portés par Védrines et Obino<sup>5</sup>. Aucune posture transitionnelle n'est présentée par Védrines; seul importe son engagement dans l'hyper-alpinisme comme figure politique majeure. A la différence d'Obino qui présente les principes-clés de pratiques transformatrices en alpinisme et dans la société (cf. encart). Une cohérence d'ensemble en ressort entre les différents éléments impliqués dans le contenu de cette forme culturelle<sup>6</sup>.

3. Cette inclinaison transitionnelle radicale ne peut se penser sans partir d'un constat politique et scientifique très simple : l'environnement comme notion abstraite, objective ou neutre n'existe pas ; il est toujours encastré dans un système d'action et un paradigme scientifique par lesquels se construisent les connaissances et représentations produites. Tout comme les alpinismes moderne et hypermoderne qui ont toujours été pensés et imaginés pour les touristes urbains et les élites sociales. Cependant, une autre cosmogonie est envisageable en inversant les liens entre une « montagnité<sup>7</sup> urbaine » et une « montagnité montagnarde ». Cette dernière accorde la priorité à une approche holistique de la pratique, ancrée dans un alpinisme de proximité et habité dans les territoires montagnards. Une autre culture alpinistique pourrait alors émerger au sein d'un environnement, attaché à une micro-écologie des mondes vivants en lien avec une intention de

ISSN: en cours

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Descola Ph. (2005), *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Corneloup J. (2023), *Une montagne récréative, une transition en chemin*, PUG, Grenoble.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Corneloup J. (2016), Sociologie des pratiques récréatives en nature, Ed. du Fournel, L'Argentière-la-Bessée.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> En lien avec les entretiens réalisés par Alpine Mag (https://alpinemag.fr/).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Corneloup J. (2022), *La transition récréative*, PURH, Rouen <sup>7</sup> La montagnité exprime le processus social et culturel par lequel se qualifie une vision commune de la montagne quant à ses usages et ses représentations dominantes.

revitaliser les imaginaires autochtones de la montagne. Tout un programme.... Dans cette perspective, l'enjeu n'est plus la gouvernance (rationnelle) mais l'instauration d'un commun existentiel, ancré dans les territoires singuliers des montagnes. De multiples cultures alpinistiques pourraient alors émerger. Celles-ci seraient attachées à différents tissages relationnels<sup>8</sup>, activés dans les montagnes, vivantes et appropriées par les habitants en lien avec d'autres relations économiques, politiques et sociales avec les territoires montagnards.

Cet alpinisme éco-moderne serait en connexion avec tous ceux déjà engagés dans les montagnes et que nous avions étudié dans les Hautes-Alpes<sup>9</sup>. Un même engagement est observable parmi ces néo-habitants qui souhaitent participer à l'émergence d'une montagnité transitionnelle. Une dynamique semblable émerge chez certains aventuriers qui s'opposent à l'aventure-exploit et performance pour s'engager dans l'éco-aventure, ancrée dans des missions sociales, solidaires, humanitaires et scientifiques<sup>10</sup>. Là encore, s'observe ce dépassement de l'hyper-aventure pour participer à de nombreux projets transitionnels redéfinissant en profondeur le contenu des pratiques en lien avec bien des acteurs engagés (scientifiques, habitants, fondations, cinéastes, activistes, acteurs locaux, artistes...). « Fini l'époque où partir à l'aventure, c'était aller toujours plus loin, plus haut, plus vite.... Les explorateurs d'aujourd'hui ont troqué le dépassement de soi pour une quête de sens. Et ne conçoivent plus leurs expéditions que sous le signe de l'engagement » (Nazarenko, GEO, 2023, p. 11).

#### Un monde récréatif écomoderne (Baptiste Obino)

- **1. Position politique globale** : sortir du capitalisme pour un anarchisme coopératif ; activation d'une démocratie directe ; critique des guerres contemporaines (Gaza, Urkraine) ; défendre les justices sociales
- **2. Militantisme et activisme montagnards** : glacier de la Grave et autres expansions des domaines skiables, adhérent à Extinction Rébellion Grenoble, favorable à la création de lieux éco-récréatifs en hautemontagne. Sociabilité alternative partagée. Noms des voies en montagne engagées (Makhnovtchina ; On ne canarde pas impunément la Palestine) ; critique de l'héliski professionnel et du clientélisme bourgeois chez les guides.
- **3. Remise en cause de l'hyper-alpinisme et de la sportivisation radicale :** se désaliéner du culte de la performance, de l'exploit et de la vitesse ; se mettre à distance « d'un alpinisme égotique » ; dominante à l'individu sur le collectif ; soumission à la marque et au marché. Lutter contre l'imaginaire dominant.
- **4. Mode de vie alternatif :** sobriété énergétique, colocation, mobilité douce, récupération alimentaire, réparation de ses habits, goût aux éco-voyages....
- **5. Style écomoderne :** immersion longue dans la nature, aventure globale, bivouac, lenteur, résonnance, se décentrer de soi.
- **6. Transmission de la forme écomoderne** : formation auprès des jeunes alpinistes, échange écologique avec les clients comme guide ; « *volonté de transmettre autre chose » ;* refus des expéditions hypermodernes (Amérique du Sud) au sein de la FFCAM. Echange auprès des alpinistes hypermodernes pour les « désaliéner » et les ouvrir à d'autres imaginaires...

\* \* \*

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> INGOLD T. (2013), *Marcher avec les dragons*, Le Kremlin-Bicêtre, Ed. Zones sensibles.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Corneloup J. (2023), *Une montagne récréative, une transition en chemin*, PUG, Grenoble.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> GEO, hors -série n°3, Les nouveaux aventuriers, Juillet-Aout 2023.

#### Jean Donnadieu

# Le rôle du commissaire enquêteur dans les enquêtes publiques

La protection de la nature est nécessaire. Cet enjeu exigerait des modalités rigoureuses, garantie que les arguments des différentes parties soient consultés correctement.

La procédure d'enquête publique préalable aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement est cadrée. Ces enquêtes ont pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers, et de recueillir l'avis du public sur ces opérations afin de permettre à la personne publique (commune, comcom, CD, préfecture) de disposer des éléments nécessaires à son information. Par ailleurs, le code de l'environnement définit les types d'aménagement concernés, le calendrier, la publicité de l'enquête, la durée, les modalités de recueillement des observations.

Cette enquête publique est menée par un commissaire enquêteur, qui mène cette mission avec indépendance, objectivité et impartialité. Il est demandé au commissaire enquêteur de recueillir les avis de toutes les parties afin de servir l'intérêt général.

Pour devenir commissaire enquêteur, il faut avoir une idée précise de ce qu'est l'intérêt général. La candidature se résume à l'envoi d'une fiche de renseignements qui précise le profil professionnel sans toutefois qu'il soit nécessaire de posséder (encore moins justifier) des compétences et connaissances dans le domaine dans lequel le futur commissaire souhaite mener les enquêtes publiques (environnement, construction, installation classée, expropriation, urbanisme...). A la lecture de la fiche de renseignements, le président du Tribunal Administratif peut affecter le candidat sur la liste d'aptitude des commissaires enquêteurs.

La zone d'action du commissaire se limite au département de sa résidence principale. Cette

possible connaissance fine du territoire peut être un atout ou altérer l'objectivité du commissaire<sup>11</sup>. L'intérêt général est défini par le conseil d'Etat (1999) comme "la capacité des individus à transcender leurs appartenances et leurs intérêts pour exercer la suprême liberté de former ensemble une société politique".

Deux remarques sur cette belle définition :

- Je remplacerais volontiers le vocable « individus » par « parties » en précisant que la recherche d'une société politique exige une démocratie participative. La recherche collective d'une société politique nécessite de préciser dans quelle temporalité cette recherche s'inscrit. Pour la société de l'instant et à court terme (5 ans) ou dans un temps beaucoup plus long (20 ans) ? Cette absence de temporalité obère la possibilité que les analyses des parties impliquées soient différentes selon la temporalité qui les construit.
- Le commissaire anime l'enquête publique, durant laquelle il se tient à la disposition du public pour répondre aux questions relatives au dossier d'enquête (notamment lors de permanences) et recueillir les observations formulées. Il veille également au respect de la procédure. À l'issue de l'enquête, il rédige son rapport, relatant les faits, et émet un avis personnel sur le projet, défavorable ou favorable, basé sur des conclusions motivées. Il est tenu à un devoir de réserve pendant et après l'enquête.

Il apparaît que le rôle de ce commissaire est important sur la tenue de l'enquête. Des documents doivent présenter le projet soumis à enquête. Dans le cas d'un projet impactant l'environnement, une « étude d'impact » est nécessaire. Cette dernière est faite par un organisme indépendant reconnu pour sa compétence dans le domaine nécessaire. Compte tenu du coût de ces études (plusieurs dizaines de milliers d'euros), un appel d'offre de marché public est initié. Sur le fond, le commissaire émet un avis sur le dossier. On peut imaginer qu'il ne s'engage que sur un dossier pour lequel il se sent compétent<sup>12</sup>. Mais la compétence permet de se

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\_lc/LE-GIARTI000034509449#LEGIARTI000034509449

<sup>12</sup> https://www.cnce.fr/documentation/telecharger/482

construire un avis personnel qui peut polluer la recherche de l'intérêt public.

Cette organisation réfléchie et rigoureuse présente quelques lacunes, illustrées par deux exemples.

### La Réserve Naturelle Nationale (RNN) Chastreix-Sancy (63)

1977, tout juste éclos, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne annonce sa volonté de faire une grande Réserve Naturelle intégrant les vallées de Chaudefour et de Fontaine salée. Pour une raison obscure, seule la RNN de la Vallée de Chaudefour sera créée en 1991. La gestion de cette RNN limitait très peu les activités de pleine nature. Les chiens étaient interdits. L'accès à l'aiguille du Moine est autorisé sous couvert d'un manteau neigeux. L'escalade sur la Dent de la Rancune est possible en dehors de la période de nidification du faucon pèlerin.

En 2003, le projet de création de la RNN de Chastreix Sancy sort de terre. Il est précisé la non autorisation des pratiques de l'alpinisme et de l'escalade. La FFME63 et le CAF Clermont Auvergne interpellent le commissaire. Le projet initial de décret qui interdisait la pratique de l'alpinisme et de l'escalade est corrigé.

Avec le sentiment d'avoir fait le « job », les pratiquants et professionnels ne suivent pas davantage le dossier. Erreur funeste. Un chef de service à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) joue de son influence auprès du commissaire enquêteur. Les corrections sont effacées. En 2008, lorsque le décret de création de la RNN Chastreix-Sancy est découvert par les pratiquants, le délai de contestation est passé ; le décret est actif. L'alpinisme et l'escalade sont interdits. Une question se pose : le commissaire enquêteur s'est-il fait, à son insu et de son plein gré, influencer par le commanditaire du projet (ici la DREAL) ?

Abasourdis, les pratiquants tentent de corriger le texte « à l'amiable ». Les échanges avec les élus locaux, députés, sénateurs, ministres, services de l'Etat mettent en lumière l'inadéquation des choix faits.

ISSN: en cours

En 2013, une étude d'impact est financée par la communauté de communes, le conseil régional et l'Etat. Les pratiquants participent activement à cette étude. Cette étude (85 000 €) censée être éclairante ne l'est pas suffisamment. Le Conservatoire National Botanique du Massif Central et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Auvergne soulignent des faiblesses méthodologiques, des imprécisions dans les relevés et des conclusions hasardeuses : bibliographie trop localisée, erreur sur l'éthologie de certaines espèces, relevés non actualisés ou mal localisés... Bref, duralex sed lex, le décret publié est applicable. Pour le réviser, il faut une procédure en conseil d'Etat, la plus haute juridiction administrative.

En 2019, la FFME se rapproche du cabinet Huglo – Lepage, spécialiste pour les questions environnementales. Le cabinet accepte de nous défendre : « l'alpinisme n'est pas la pratique la plus impactante pour l'environnement ».

En 2021, le Conseil d'Etat juge illégal l'article 12 du décret 2007-1091. Il demande à la préfecture du Puy-de-Dôme la rédaction d'un arrêté préfectoral définissant les conditions de pratiques de l'alpinisme hivernal dans la RNN Chastreix-Sancy. Une nouvelle enquête publique est nécessaire. Cette fois-ci, toutes les parties sont en phase grâce à un travail de connaissance mutuelle et de recherche de compromis (l'escalade demeure interdite sur la RNN). Les observations déposées sur le registre de l'enquête publique sont toutes orientées vers une modification du décret. Le commissaire enquêteur émet un avis favorable.

Première conclusion: En 2003, un agent de la DREAL a mis en œuvre une volonté personnelle pour interdire les alpinistes et grimpeurs. Le commissaire enquêteur de l'époque n'a pas eu la force de s'opposer à cette pression. Par ailleurs, la direction de la DREAL a fait preuve de cécité. Après le départ de cet agent, les acteurs locaux ont créé une synergie bénéfique. La DREAL a été force de proposition pour porter les démarches administratives.

#### Le projet du téléphérique de la Grave (05)

Le projet de démontage de l'ancien téléphérique et son remplacement par un nouveau donne lieu à une enquête publique. Ce projet

ne fait pas l'unanimité chez les gravarots. Cet aménagement conséquent (14 M €) concerne les champs économique, d'aménagement du territoire, de politique locale, de gestion de l'eau et de l'environnement. Le dossier est plurifactoriel et donc complexe. Les connaissances de l'histoire de cette commune et des évolutions climatiques sont nécessaires pour s'y retrouver.

La mairie est à l'initiative de ce projet porté par un acteur économique la SATG. Le commissaire enquêteur est désigné par le président du tribunal administratif de Marseille et rémunéré par la SATG. Si le rôle du commissaire peut être aisé lorsque les parties sont en phase, dans le cas du dossier de la Grave, le commissaire enquêteur devait davantage ressembler à un casque bleu de l'ONU tentant de rétablir les conditions d'une discussion apaisée puis fructueuse.

La lecture du rapport laisse entrevoir une perte d'objectivité. Beaucoup de « ! » finissent les phrases du commissaire. Cet élément de typographie permet d'exprimer un sentiment, ce qui est contraire à la déontologie du commissaire enquêteur. D'autres remarques présentes dans le rapport ne semblent pas adaptées. Réponse faite au sujet de la qualité de photo et de la localisation d'une androsace protégée « [...] le milieu scientifique devrait montrer davantage de précision et de sérieux pour être crédibles! ». Le commissaire semble avoir des comptes à régler avec le corps scientifique. Suite à une observation défavorable au projet, le commissaire « Prend acte de cet avis défavorable mais tiens à souligner la nécessité de rénover des installation (sic) qui ont bientôt 40 ans. Qui n'avance pas, recule, La grave (sic) avance. » Le commissaire semble être le meilleur ambassadeur du projet. Suite à une observation défavorable, le commissaire enquêteur « prend acte de cet avis très philosophique sur cette question de nos montagnes, mais la vie continue sur terre et souhaitons pouvoir la montrer encore malgré tout, et profiter de l'air pur et des panoramas ! » (sic). A l'évidence, le requérant et le commissaire enquêteur ne partagent pas leur vision du futur

La lecture de l'enquête publique menée par le commissaire enquêteur laisse penser que le costume était trop grand pour la personne envoyée « au feu ». Le propos n'est pas de blâmer ce commissaire. Il s'agit d'un constat.

Conclusions sur ce dossier. Dans un climat conflictuel, le soldat « commissaire enquêteur » doit présenter un sang-froid élevé et une idée de l'intérêt général d'une grande limpidité. Ce n'est pas le cas ici, et je m'interroge donc sur la validité de la conclusion de l'avis du commissaire enquêteur.

Il ne faudrait pas réduire le profil des belligérants gravarots à des « acteurs économiques » d'un côté, et de l'autre des « néoruraux hors sol qui ne font pas vivre le territoire ». La différence vient, à mon sens, davantage d'une temporalité différente qui induit des analyses et actions différentes Les premiers réfléchissent à 10 ans pour la survie de leurs activités économiques, les seconds proposent une vision environnementale sur une échéance plus lointaine (25 ans).

#### **Conclusions sur ces deux dossiers**

Sur des dossiers conflictuels, le commissaire enquêteur ne peut pas être laissé seul. Le Code de l'environnement prévoit la mise en place d'une commission d'enquête avec plusieurs commissaires en nombre impair. Cette organisation plurielle garantirait l'intérêt général qui n'est pas l'agrégation d'intérêts individuels.

Le commissaire ou la commission émet un avis consultatif. Favorable ou défavorable. Cet avis dépend d'abord de la pertinence de l'étude d'impact, de la qualité des observations portées durant l'enquête et enfin du savoir-faire du commissaire enquêteur. Lorsque toutes les conditions ne sont pas réunies, un avis de « report » serait peut-être envisageable. Une façon d'introduire le principe de précaution parfois nécessaire lorsque le doute est présent ou un déficit de données pour bien appréhender les enjeux.

A ce jour, la base de données des commissaires enquêteurs ne permet pas de connaître leurs profils professionnels, formation, catégorie socio-professionnelle, pyramide des âges ... Les alpinistes auraient grand intérêt à

candidater. D'abord parce que les aménagements en haute montagne ont toujours un impact important et que peu de personnes s'intéressent à ce milieu ; ensuite, cela leur

permettrait de voir la montagne non comme un simple support à leur pratique mais davantage comme un milieu complexe à protéger.

\* \* \*

Etienne Jaillard

## Sports de montagne et environnement, 30 ans après

Autruche - Seul animal officiellement doué de sens politique. Pierre Daninos

> Qui aurait pu prévoir ... ? Emmanuel Macron

L'âge du progrès, qui avait offert à la modernité son cadre général et un grand récit [...], est sorti du discours public [...] sans même une oraison funèbre. Partout, et en particulier dans les revues et magazines scientifiques, on parle uniquement d'adaptativité et de résilience.

Jeremy Rifkin<sup>13</sup>

En 1991, le CAF organisait un colloque sur les relations entre sports de montagne et environnement, dont les débats ont été bien résumés par C. Eckardt. Y participaient des spécialistes de la faune et de la flore de montagne et des falaises, des alpinistes et des représentants de pays européens. Résumons leurs conclusions, qui nous parlent de nature.

- Les atteintes, réelles, à l'environnement sont liées à la sur-fréquentation et/ou à « l'équipement sauvage ».
- Une des principales conséquences de la surfréquentation, et donc du piétinement des prairies, est la disparition de la végétation. Celle-ci résulte de l'écrasement des plantes et du tassement du sol qui perd sa porosité. L'eau s'y infiltre moins et ruisselle, entraînant une érosion mécanique et rendant difficile la pousse des végétaux. Une étude montre que 3 mois de

fréquentation régulière sur une végétation alpine suffit à tracer un sentier, entamer le processus d'érosion et faire disparaître les deux tiers de la végétation<sup>14</sup>. Ces effets sont accentués quand les chocs ou contraintes sont plus grands, donc par la pratique du VTT ou du trail.

- Les falaises et les parois de montagne sont des milieux difficiles, soumis à de fortes amplitudes thermiques diurnes et saisonnières, où le développement de sols est rare et difficile, et où donc, la disponibilité en eau est limitée. Cette exigence du milieu a conduit au développement d'une « flore très originale et renfermant un grand nombre d'espèces rares », L'équipement, et surtout le nettoyage et la « purge » de voies d'escalade « affecte la couverture végétale et la richesse spécifique » 15. En effet, le grimpeur apprécie un rocher adhérent, c'est-à-dire sans végétation ni humidité, donc sans sol.
- Les spécialistes dénombrent, selon les endroits et sans compter le grimpeur, 50 à 100 espèces d'animaux adaptés à ces milieux, principalement des oiseaux, dont une grande partie est menacée. Mais on y rencontrera aussi chauve-souris, bouquetins, genettes, fouine, serpents ou lézards. La faune est évidemment dérangée par la fréquentation de son habitat naturel, surtout en période de reproduction. Les rapaces étant des espèces protégées par la loi, des mesures d'interdiction sont souvent prises, visant généralement la période de nidification de l'espèce. Des conflits surviennent pourtant parfois, principalement en raison du manque de concertation entre naturalistes et usagers (humains) du site.

La Lettre de l'OPMA nº 42 – Juin 2024

ISSN: en cours Directeur de publication: Jean Donnadieu

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Jeremy Rifkin (2022). L'âge de la résilience. 395 pp. Les liens qui libèrent

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> J.-P. Mounet (2004). Elaboration d'un instrument d'évaluation environnementale pour le Plan départemental des Espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature de l'Ardèche. <a href="http://guidesportsnaturemjs.free.fr/CDROM/territoires/departements/07/RapportSENS.pdf">http://guidesportsnaturemjs.free.fr/CDROM/territoires/departements/07/RapportSENS.pdf</a>

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> J. Vergne (2007). Escalade et biodiversité. Inventaire de la faune et de la flore des falaises; mesure de l'impact de l'escalade sur la biodiversité; proposition concertée de mesures conservatoires. <a href="https://ariegenature.fr/wp-con-tent/ariegeana/rapport\_final\_escalade\_biodiv.pdf">https://ariegeana/rapport\_final\_escalade\_biodiv.pdf</a>

Aménagements ou équipements d'itinéraires d'alpinisme, de randonnées ou d'escalade doivent donc se faire en concertation entre naturalistes, collectivités et usagers. Par ailleurs, « la montagne, et en particulier la haute montagne, doivent rester terrains d'aventure », et « l'utilisation même d'engins à moteur (perceuses) paraît une totale incongruité en haute montagne ». Et à l'inverse, « pas de demande aux pouvoirs publics d'interdiction [...] sans concertation préalable avec les grimpeurs locaux. ».

- Incidemment, le représentant du club alpin allemand signale que dans son pays, l'interdiction de sites déplace la sur-fréquentation à d'autres endroits et augmente la distance des déplacements.

Quelques glaciers disparus, méga-feux et canicules plus tard, où en sommes-nous? Le problème des transports, point aveugle à l'époque, a pris toute son importance de nos jours. Autant, voire plus que la sur-fréquentation, c'est l'urgence climatique qui menace la biodiversité.

#### **Sur-fréquentation**

Depuis plusieurs étés, des arrêtés sont régulièrement pris dans le Sud de la France pour interdire l'accès à des massifs forestiers et réduire les risques d'incendie. Même si ces interdictions visent aussi à préserver les personnes, les feux affectent gravement l'environnement, puisqu'ils détruisent un écosystème complet (végétation et faune), et rejettent dans l'atmosphère le CO<sub>2</sub> capté par la végétation. Fin août 2023, les incendies au Canada ont détruit l'équivalent du quart de la superficie de la France, et rejeté dans l'atmosphère 1 milliard de tonnes de CO<sub>2</sub>, soit l'équivalent des émissions annuelles du Japon<sup>16</sup>. Dans les Calanques, des restrictions, interdictions ou règlementations d'accès ont été adoptées, pour

éviter, outre les risques d'incendies, les dégâts liés à la sur-fréquentation. L'interdiction est donc une première solution pour limiter la fréquentation.

D'autres sites ont opté pour un système de réservations obligatoires (refuge du Goûter, certaines Calanques, grotte d'Altamira), de navettes obligatoires (Névache), voire de péages (Névache, certains parkings de Chartreuse, ...). Dans tous les cas, ces solutions, inévitables pour la préservation des sites, constituent une limitation des libertés individuelles pour l'amateur de nature. Ces restrictions, mal accueillies il y a quelques années semblent de mieux en mieux acceptées de nos jours, même si elles posent un problème de liberté individuelle<sup>17</sup>. Notons que la sur-fréquentation pose également problème aux sites touristiques classiques.

#### **Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)**

Scientifiques et politiques s'accordent pour souligner l'urgence de diviser par deux nos émissions de GES d'ici la fin de notre décennie. Les premiers savent qu'il est urgent d'agir pour sauver les conditions de notre survie, les seconds qu'il est urgent d'y réfléchir de façon « raisonnable », c'est-à-dire en espérant qu'innovation et algorithmes fassent le boulot sans entamer la croissance. L'inaction des autres n'étant jamais une bonne excuse, la réduction de moitié des émissions de GES est donc une urgence et la responsabilité de tous. Or plus du tiers des émissions de GES en France est dû aux transports, qui sont aussi la plus grosse part d'émissions des adeptes des sports de nature en général et de montagne en particulier, qui sont en grande majorité urbains et habitent donc loin de leur terrain de jeu. On imagine mal qu'un gaz soit pesant. Pourtant, un litre de carburant ( $\approx 0.8 \text{ kg}$ ) <sup>18</sup> génère  $\approx 2.3 \text{ kg}$  de

https://www.ladepeche.fr/2023/08/12/canada-les-megafeux-de-foret-ont-emis-lequivalent-dun-milliard-de-tonnes-de-co2-presque-deux-fois-plus-que-la-france-en-un-an-

ISSN: en cours

Portugal: https://www.ouest-france.fr/faits-divers/incendie/carte-avec-18-millions-dhectares-brules-le-canada-enregistre-sa-pire-saison-des-feux-799a568a-611e-11ee-8e3d-a7166db2fbdd

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> E. Grolleau (février 2023). Canada: les mégafeux de forêt ont émis l'équivalent d'un milliard de tonnes de CO<sub>2</sub>, presque deux fois plus que la France en un an.

<sup>11392743.</sup>php. En octobre 2023, la superficie brulée au Canada (180.000 km²) représentait à deux fois la surface du

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> J. Zask (2022). Ecologie et démocratie. 240 pp. Premier

 $<sup>^{18} \</sup>approx 0.83$  kg pour un litre de gazole,  $\approx 0.75$  kg pour un litre d'essence.

 $CO_2$ , soit près de 3 fois plus que le poids du liquide. Une sortie à 1 heure de chez soi ( $\approx$  150 km A-R) émet donc  $\approx$  25 kg de  $CO_2$  dans l'atmosphère pour une voiture moyenne (7 l/100 km).

Une conduite douce et écologique de nos voitures et la limitation de notre vitesse permettent d'économiser de l'ordre de 20% de nos émissions. Bien, mais loin de l'objectif de 50%. Reste à réduire de moitié le nombre de nos déplacements ou les distances parcourues en voiture, doubler le nombre de passagers par véhicule, utiliser bus ou vélo pour le travail et garder la voiture pour les loisirs, ou rester plusieurs jours au même endroit pour optimiser le déplacement. Ou encore, opter pour un véhicule électrique et favoriser les transports en commun, voire le vélo, et bien sûr, faire une croix sur courses ou escalades exotiques qui imposeraient des trajets en avion. Toutes solutions possibles, mais qui imposent de profonds changements de nos habitudes, et pour certaines un surcoût.

Un autre levier accessible aux adeptes des sports de nature est de gérer leur consommation. Beaucoup de magasins de sport se sont transformés ces dernières décennies en magasins de vêtements. Est-il nécessaire d'avoir une veste différente pour chaque activité, ou de changer ses vêtements au premier accroc? Plus largement, la fabrication de tout objet manufacturé représente une dépense d'énergie. On peut là aussi limiter le nombre de ses ustensiles (skis, piolets, etc.) et/ou les renouveler moins souvent, tant que la sécurité n'est pas en jeu, bien sûr. Enfin, sachant qu'en France 52% de l'énergie utilisée est décarbonée, alors qu'à l'étranger 82% de l'énergie est carbonée, dont plus d'un tiers lié au charbon, on privilégiera les produits fabriqués en France, qui économisent de surcroît l'énergie liée au transport.

#### Révolution culturelle

On le voit, adapter nos pratiques de montagnard à ce monde en crise environnementale implique une révolution culturelle, dont on peut souligner quelques volets.

\* Le premier et le plus évident, c'est l'acceptation de la perte et de la finitude. Nous

ISSN: en cours

sommes nombreux à avoir ressenti une morsure au ventre, où se mêlent chagrin et impuissance, au spectacle de ces montagnes décharnées, déshabillées de leurs opulentes traînes de neige et de glace. On n'y retrouve pas le tracé et les passages des voies familières, défigurés par la fonte et les éboulements. Nos souvenirs perdent leur visage. La disparition de la neige qui séparait le monde d'en bas de la haute montagne et en ouvrait les portes, nous fait un monde en gris et noir. Ce qui rend ces images douloureuses, c'est aussi la honte de n'avoir su conserver ces visions dont on imagine qu'elles manqueront aux rêves de nos enfants. Un philosophe australien a donné à ce sentiment de perte, d'irrémédiable et d'impuissance, le nom de « solastalgie ».

La finitude est illustrée par la sur-fréquentation. S'il y a sur-fréquentation, c'est bien sûr que trop de monde va aux mêmes endroits, mais c'est sûrement aussi que le nombre et l'extension des sites intéressant le montagnard sont limités relativement au nombre de ceux qui les fréquentent. Et cette limitation augmentera au fur et à mesure qu'on diminuera la distance de nos déplacements, avec une saturation des sites autour des grandes villes. Un autre exemple est celui des falaises, équipées sans préavis en sites d'escalade. Si cette colonisation des rochers se poursuit, que resteraitil aux oiseaux, aux plantes, aux amateurs de rocher vierge et d'aventure ?

\* Le deuxième consiste en une révision profonde de notre **rapport à la nature**. Cette dernière faisait peur autrefois au monde occidental, jusqu'à ce que les techniques permettent de la dominer et d'en tirer profit. Depuis, nous l'avons exploitée, voir pillée, selon la bonne vieille loi du plus fort. Depuis quelques décennies, une prise de conscience a mené une partie de la population à considérer que la nature doit être préservée et protégée. Pourtant les lois de l'économie ont persisté à considérer qu'elle était corvéable et exploitable sans retenue, ceci d'autant plus facilement que l'énergie paraissait abondante et était anormalement peu chère. L'environnement, bien commun à l'ensemble du monde vivant, est ainsi annexé au profit des seuls hommes. Durant toute cette

évolution, la nature a été considérée comme une entité étrangère à l'homme, puisque ce dernier se caractérisait par son état de culture<sup>19</sup>. La crise environnementale nous rappelle abruptement que l'homme est bien une partie de cette nature, sans laquelle il ne pourrait survivre. Peut-être est-il temps de changer ce regard surplombant et paternaliste, de considérer que nous sommes partenaires, voire invités du monde naturel, et d'adopter une attitude de médiateur ou d'interprète entre culture humaine, cultures animales et lois naturelles<sup>20</sup>. Dans cette mutation, il nous faut donc associer l'attitude de « conquérants » de l'inutile à celle de défenseurs du nécessaire, c'est à dire de notre milieu de vie.

L'année 2023 a vu une mobilisation pour défendre l'eau comme bien commun, contre une tentative d'appropriation au moyen de « mégabassines ». Il m'est arrivé de devoir renoncer à refaire des voies anciennes, alors équipées en libre difficile et « tire-clou », mais rééquipées avec spits et goujons en voies de libre très difficile. N'y a-t-il pas assez de voies récentes très difficiles et très équipées, que l'on doive annexer les voies anciennes ? Il y a des décennies, G. Rebuffat protestait contre le suréquipement de voies difficiles et prestigieuses par des grimpeurs trop peu aguerris. Autant d'exemples dans lesquels des guidams font d'un bien public un usage privé, parfois au point de se l'approprier, voire le dénaturer. L'aventure ne serait-elle pas plus belle si chacun ne faisait que passer sans laisser de traces, comme le voilier sur la mer ? Pourquoi ne pas troquer une mentalité de consommateur ou performeur individualiste et pressé contre celle de citoyen attentif au bien commun ? Ou bien faut-il attendre des interdictions visant à préserver le bien commun, comme la loi récente (et bienvenue) interdisant les nouveaux empiètements sur les terres agricoles ?

\* Le troisième volet concerne une réévaluation de notre **appréhension du temps**, ou plutôt du manque de temps, qui peut revêtir au moins trois aspects, étroitement imbriqués. - Le *premier* rejoint la finitude déjà évoquée. Depuis 2008, les réserves connues d'hydrocarbures conventionnels (hors schistes bitumineux et gaz de schistes, dont l'extraction est beaucoup plus gourmande en énergie) augmentent moins vite que leur consommation mondiale. C'est donc une question de temps pour que ces réserves d'énergie s'épuisent, alors que l'énergie qu'elles fournissent est nécessaire à la « transition énergétique », c'est-à-dire à la fabrication des moyens de production d'énergie décarbonée. Les experts évaluent cette échéance à quelques dizaines d'années, au cours desquelles il est essentiel de ne l'utiliser qu'avec parcimonie pour préserver le climat. Ce qui est rare étant cher, le prix de l'énergie augmentera et les efforts pour préserver notre environnement ne seront donc pas indolores pour nos budgets.

- Le <u>deuxième</u> concerne la vitesse des évolutions, et pour l'évaluer, il faut rappeler quelques chiffres sur les variations naturelles de température. On a détecté des cycles solaires provoquant des variations de 0,1°C tous les 11 ans ; trop courts par rapport à l'inertie de la terre, ils n'ont pas d'incidence notable sur le climat. L'activité de taches solaires expliquerait le petit âge glaciaire entre les XIVe et XIXe siècles de notre ère, provoqué par une baisse, puis une hausse de la température de l'ordre de 0,2 à 0,3°C, soit une variation de  $\approx$  0,1°C par siècle<sup>21</sup>. Enfin, les cycles astronomiques (distance et/ou degré d'exposition de la Terre au soleil) expliquent les glaciations enregistrées sur Terre depuis quelques millions d'années. Ainsi, depuis le climat chaud du dernier interglaciaire (125 000 ans), la température globale a baissé de 5 à 6°C en ≈ 100 000 ans pour aboutir au dernier maximum glaciaire (21 000 ans), soit une baisse de  $\approx$  0,006°C par siècle ; puis le climat s'est réchauffé de 5 à 6°C en  $\approx$  10 000 ans, soit  $\approx$  0,06°C par siècle. Ce dernier changement climatique naturel a provoqué la disparition de nombreuses espèces d'animaux (tigre dents de sabre, mammouths, ours et lion des cavernes, rhinocéros laineux, paresseux géant, pour les plus visibles et les

P. Descola (2015). Par-delà nature et culture. Gallimard.
 B. Morizot (2018). Sur la piste animale. Acte Sud.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Et qui faisait geler la Seine à Paris, certains hivers.

plus populaires), même si pour certaines, l'intervention de l'homme est (déjà !) soupçonnée.

On nous dit de nous préparer à nous adapter à une hausse de 4°C d'ici la fin du siècle. D'une part, il s'agirait d'une variation équivalente aux deux tiers ce celle qui a fait monter le niveau de la mer de 100 m, et reculer les calottes glaciaires de Londres au Spitzberg, soit de 2000 à 4000 km vers le Nord, selon les endroits. D'autre part, il s'agirait d'un réchauffement 70 à 80 fois plus rapide que celui enregistré depuis le dernier maximum glaciaire. Pour comparaison, c'est la différence entre la vitesse d'un piéton (≈ 4 km/h) et celle d'un TGV ( $\approx 300/320 \text{ km/h}$ ). Vitesse pourtant bien moindre que celle de l'extinction actuelle des espèces vivantes, 100 à 1000 fois plus rapide que le taux normal<sup>22</sup>. Même si nous arrivions à nous adapter à cette variation, la nature qui nous nourrit y survivrait-elle ? Même si la fonte des glaces polaires diffèrerait un peu le phénomène par leur inertie, jusqu'où monteraient la mer et le Sahara? Ne vaudrait-il pas mieux éviter un tel bouleversement ? Notons que la Charte de l'environnement annexée à la Constitution française en 2005, stipule que "lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage"23. Cela impliquerait-il que la certitude de dommages « graves et irréversibles » nous dispense de « parer à leur réalisation » ?

- Enfin, le <u>dernier aspect combine vitesse et finitude</u>. En 1970, le « jour du dépassement » arrivait juste après Noël. En 2023, il arrive le 2 août pour le monde et le 5 mai pour la France. Après cette date se creuse la « dette

écologique », probablement plus inquiétante que toute dette financière. Nous oublions volontiers que notre planète n'offre qu'une quantité finie de ressources, y compris celles nécessaires à la transition énergétique vers une société décarbonée : fer et ciment pour les infrastructures (éoliennes, centrales solaires ou nucléaires ...)<sup>24</sup>, et cuivre et métaux rares pour la production, le stockage et l'acheminement de l'électricité (lignes à haute tension, électroaimants, batteries, ...)<sup>25</sup>. Or, les gisements les plus rentables (les plus concentrés et les plus accessibles), donc les moins gourmands en énergie pour l'extraction et la concentration, sont déjà en exploitation, et pour certains en voie d'épuisement. Quand ils seront épuisés, on devra s'attaquer aux gisements moins riches et/ou moins accessibles, mais dont l'exploitation augmentera l'énergie nécessaire de façon considérable. En effet, il faudra chercher plus loin ou creuser plus profond et raffiner (concentrer) davantage pour obtenir l'élément recherché (fer, silicium, lithium ...). Sans compter les dégâts environnementaux provoqués (trous, puits ou forages profonds). La transition énergétique nécessite donc une énorme quantité d'énergie pour en bâtir les infrastructures. Or, environ 80% de l'énergie produite actuellement dans le monde est d'origine fossile (charbon, hydrocarbures), donc génératrice de GES. Il est donc crucial que le plus possible de l'énergie nécessaire à la transition énergétique soit d'origine renouvelable, et donc d'utiliser au plus vite les hydrocarbures restants à sa mise en œuvre. Faute de quoi, le recours au charbon peut transformer la transition énergétique en « bombe écologique », qui mènerait le changement climatique à un point incontrôlable de non-retour. Dans cette question, la dimension temps occupe donc une place essentielle, qui tient plutôt de l'urgence. Brûler maintenant les hydrocarbures, par exemple pour nos déplacements, compromet gravement notre avenir et celui de ceux qui nous suivent.

E. Kolbert (2017). La sixième extinction, comment l'homme détruit la nature (Prix Pullitzer 2015). Vuibert.
 Lettre de l'OPMA n° 31 (2012)
 <a href="https://www.opma.fr/\_files/ugd/a8ba19\_5c4ccc1c1ef6455a8f">https://www.opma.fr/\_files/ugd/a8ba19\_5c4ccc1c1ef6455a8f</a>
 1585393bd4f398.pdf

O. Vidal, B. Goffé, B., N. Arndt (2013). Metals for a low-carbon society. Nature Geoscience, 6, 894–896.
 G. Pitron (2017). La guerre des métaux rares: La face cachée de la transition énergétique et numérique. 296 pp. Ed. Les Liens qui libèrent.

\* Un dernier aspect de cette révolution culturelle et des mentalités découle des précédents. Il s'agit des **restrictions**, voire du **renoncement** qui devraient d'abord être choisis<sup>26</sup>, mais à défaut, sont parfois d'ores et déjà imposés.

Les changements climatiques et écologiques qu'ils entraînent, rendent déjà impossibles beaucoup de courses de neige dans plusieurs massifs, les sorties de ski de randonnée certains hivers, des itinéraires alpins devenus dangereux, les sorties estivales en forêt dans le Sud de la France, la baignade dans nombre de plans d'eau de plaine pollués, etc. La liste pourrait être longue.

L'alpiniste sait qu'il doit parfois renoncer pour préserver sa sécurité immédiate. Il doit donc aussi savoir renoncer pour sécuriser l'avenir, par exemple en restreignant le périmètre de ses déplacements, en faisant une croix sur des escapades lointaines, en évitant les endroits trop fréquentés ou en mettant une sourdine à ses velléités d'équipement ... Il y a une vingtaine d'années, une amie professeure de SVT qui revenait d'un « voyage éco-responsable » se lamentait du fait que les oasis du Sud tunisien dépérissaient en raison du surpâturage. Comme je lui demandais comment elle s'en été rendu compte, elle m'a décrit sa randonnée en groupe de plusieurs jours, bagages et tentes portés par six ou sept dromadaires! J'imagine qu'elle a alors ressenti ce que j'avais réalisé à la visite d'un superbe parc naturel en Equateur, un syndrome familier aux conseillers conjugaux, celui du « - je t'aime, - ... moi non plus ». Ou savoir parfois, renoncer par amour à ce qu'on aime.

« Vous aimez la nature, alors foutez-lui la paix » répétait feu François Terrasson, ancien biologiste au Museum National d'Histoire Naturelle. Formule aussi provocatrice que pleine de bon sens. L'archéologie nous apprend qu'aucune activité humaine n'est neutre sur la nature, et ceci depuis que l'homme a acquis du pouvoir sur son environnement, en gros depuis le Néolithique, que certains proposent comme le début de « l'Anthropocène ». Pour les montagnards ou grimpeurs que nous sommes, il s'agit donc de décider où est l'urgence, et qui nous préférons de la nature et de l'avenir de nos enfants, ou de notre passion. Et d'adapter en conséquence les lieux, les modalités et la nature de nos pratiques.

#### **Conclusion**

René Daumal écrivait « l'alpinisme est l'art [... d'affronter] les plus grands dangers avec la plus grande prudence ». Les passionnés de montagne sont donc censés savoir surmonter ces défis avec sagesse, en évaluant euxmêmes la difficulté et le cheminement à suivre pour surmonter cette menace existentielle. On omet souvent la suite de cette phrase : « On appelle ici art l'accomplissement d'un savoir dans une action. » Il importe donc au montagnard d'avoir en main le maximum de connaissances sur le sujet, pour mettre lui-même en œuvre les actions les plus pertinentes et efficaces pour préserver et transmettre ce qu'il aime. Ce petit texte ne vise qu'à éclairer le passionné de nature et de montagne. Il est bon en préparant son sac, de savoir si l'on part pour une ED ou pour une voie normale.

\* \* \*

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Par exemple: N. Wormbs et M. Wolrath Söderberg (2021). Knowledge, fear and conscience: Reasons to stop flying because of Climate change. Urban Planning, 6, 314–324. <a href="https://www.cogitatiopress.com/urbanplanning/article/view/3974/3974">https://www.cogitatiopress.com/urbanplanning/article/view/3974/3974</a>, ou

D. Gerbeau et L. Fernandez-Rodriguez (2023). Transition écologique et renoncement : ces collectivités qui prennent un autre chemin. La Gazette des communes, des départements, des régions. <a href="https://www.lagazettedescom-munes.com/851758/transition-ecologique-et-renoncement-ces-collectivites-qui-prennent-un-autre-chemin/">https://www.lagazettedescom-munes.com/851758/transition-ecologique-et-renoncement-ces-collectivites-qui-prennent-un-autre-chemin/</a>

#### Gilles Rotillon

# Que peuvent faire les montagnards pour ne pas détruire leur environnement ?

On peut (et on doit) aborder les problèmes environnementaux en lien avec nos pratiques montagnardes en distinguant bien deux niveaux très différents.

#### La faune et la flore

C'est celui par lequel Etienne commence son texte et qui a fait l'objet du colloque sur les relations entre sports de montagne et environnement organisé par le CAF en 1991. Y étaient évoquées les atteintes à la faune et à la flore causées par la sur-fréquentation, atteintes certes réelles, mais qui débouchent le plus souvent sur la demande d'interdiction d'accès aux sites jugés sur-fréquentés, une « solution » sans doute radicale, mais dont la conséquence logique si on la pousse au bout serait de faire de la nature un sanctuaire inaccessible à tous (on voit mal sur quels critères il serait réservé à quelques privilégiés), repoussant finalement la « sur-fréquentation » dans les cités urbaines. C'est d'ailleurs déjà le cas, comme nous l'apprend la Banque mondiale signalant qu'aujourd'hui plus de la moitié de la population mondiale vit dans des villes, couvrant moins de 1,5% de la planète, et qu'elle atteindra plus de 6 milliards, une multiplication par 1,5, d'ici 2045. On peut dire que la formule provocatrice du biologiste que cite Etienne, « si tu aimes la nature, fous-lui la paix » est déjà mise en œuvre, mais que si elle préserve cette nature tant aimée, c'est au prix de conséquences directes sur les êtres humains qui en seront privés. Car tous les humains ont un besoin vital d'activité physique et pour l'instant ceux qui le satisfont dans la nature sont très marqués socialement en se situant dans les strates les plus aisées (c'est particulièrement évident en montagne où jouent non seulement le revenu mais aussi le bagage scolaire). Le « choix » de la montagne est trop marqué sociologiquement pour qu'il ne soit que la

conséquence des personnalités concernées (même si celles-ci se l'imaginent souvent, mais comme le dit Spinoza, « les hommes se croient libres parce qu'ils sont conscients de leurs actions et de leurs désirs, et ignorants des causes qui les déterminent à vouloir »). La question de la nécessité de l'activité physique pour tous et de l'accroissement de la population ne peut se régler que par l'extension du nombre des activités et la transformation des structures sociales dans lesquelles les personnalités se forment.

Cela n'implique pas qu'il ne faille pas se préoccuper de nos pratiques et ne pas chercher à les améliorer, mais il faut bien voir que cette amélioration ne peut se faire que sous des contraintes sociales qui dépassent les individus, ce qui limite fortement l'appel à la responsabilité individuelle qui ne peut pas exister indépendamment de l'organisation sociale où elle est censée s'exercer, comme si elle était une ressource externe où il suffirait de puiser quand cela devient nécessaire.

Parmi les contraintes sociales qui pèsent fortement sur nos pratiques, il y a d'abord les transports qui sont imposés par l'éloignement des lieux d'activité des centres d'habitation parce qu'ils sont la conséquence de décisions d'aménagement du territoire (les villes nouvelles) et de politiques publiques (fermetures de services publics) qui ont rendu l'usage de la voiture incontournable.

Quant aux vêtements (et pas seulement, il y a aussi le matériel) qu'il y ait une surconsommation inutile c'est évident, mais là encore elle découle en grande partie de la mise en condition des acheteurs par l'industrie et sa politique publicitaire pour leur vendre des produits plus ou moins nécessaires. Sans compter que la baisse de la demande ne peut avoir que des répercussions défavorables en termes d'emplois dans les secteurs concernés.

Et il ne suffit pas d'invoquer l'absence de réflexion sur les conséquences de leurs actes de la part des pratiquants. Mais si c'est le cas (et ils existent en masse), c'est parce que ce qu'on appelle leurs personnalités ont été développées dans la société d'aujourd'hui précisément pour

Directeur de publication : Jean Donnadieu

qu'ils ne réfléchissent pas et soient perméables à la publicité et autres injonctions. Le capitalisme forme les personnalités dont il a besoin pour perdurer, c'est-à-dire pour maintenir une demande solvable suffisante pour vendre une production qui n'est pas réalisée dans le but de protéger l'environnement, mais pour rentabiliser les capitaux qu'elle mobilise.

Alors si la sur-fréquentation est une réalité, il faut quand même la relativiser. Seule une petite minorité des humains en est la cause, la grande majorité n'ayant pas les moyens de voyager ou même de pratiquer une activité (près de 40% des français ne partent pas en vacances et seulement 1 sur 30 dans le monde fait un voyage international), et, d'autre part, ceux qui voyagent sont soumis aux pressions publicitaires qui créent des passages obligés sur des sites soi-disant incontournables. La sur-fréquentation n'est pas un problème de personnalités qui ne réfléchissent pas assez aux conséquences de leurs actes, mais une question structurelle liée à l'organisation de la société et au poids de l'économie. Ce que montre surtout la sur-fréquentation ce sont les grandes inégalités entre les humains et l'importance de l'industrie touristique pour ceux qui ont les moyens financiers de faire du tourisme.<sup>27</sup>

Et si la montée de l'individualisme est aujourd'hui souvent dénoncée, on ne perçoit pas les raisons qui l'expliquent. Elle a été favorisée par la généralisation du smartphone qui transforme à une rapidité inquiétante les liens sociaux, isolant les utilisateurs les uns des autres en les rivant à leurs écrans (en France, les enfants de moins de deux ans y passent 56 minutes par jour, plus de trois heures pour ceux de dix ans et plus de quatre heures trente pour les adultes. Et c'est davantage au niveau mondial). S'y ajoute l'utilisation par les algorithmes des traces que nous laissons lors de nos navigations pour proposer des publicités ciblées visant l'individu et non une catégorie particulière. Et ce n'est pas un hasard, mais bien la transformation des personnalités induite par la société marchande où nous vivons et qui fait de la consommation un mode d'être de tous les instants, qui explique que dans les cabinets de psys, les narcissiques aient remplacé en masse les névroses anciennes.

#### Et le changement climatique ?

Mais il n'y a un autre niveau par lequel il est aujourd'hui essentiel d'envisager les rapports entre nos pratiques et l'environnement. C'est celui du changement climatique global qui a des effets autrement plus redoutables<sup>29</sup> que la seule sur-fréquentation et qui n'avait pas en 1991 (soit un an avant la Conférence de Rio), l'évidence qu'il a maintenant.

Les glaciers disparus, les méga-feux et les canicules qu'évoque Etienne dans son texte, ne sont pas les conséquences des pratiques alpines, mais bien celles d'un mode de production où les responsabilités sont fortement différenciées. Entre TotalEnergies et son oléoduc en Ouganda, les politiques qui parlent au lieu d'agir (les COP étant l'un des signes évidents de cette absence d'engagement : après 28 COP, les émissions globales continuent à croître) et le montagnard qui gravit un sommet, les niveaux d'impact sont incommensurables.

L'humanité est en train de vivre une crise profonde, dont elle ne peut espérer sortir par le haut que si elle en comprend la nature. Et ce n'est pas en en reportant la responsabilité sur elle-même, qu'elle a quelque chance d'y arriver.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Un copain voulait aller à Chamonix l'été dernier avec sa famille dont une partie vit au Mexique. Il avait pris des billets pour l'Aiguille du Midi mais il n'a pas pu trouver une place pour se garer dans un rayon de 3km autour de l'Aiguille. Tous les parkings étaient saturés et les gens faisaient la queue en attendant qu'une place se libère. Finalement il a raté le départ de la benne n'ayant pu se garer à temps. Et comme le billet n'est valable que pour l'horaire pour lequel il a été vendu il a perdu quelques centaines d'euros. Comme quoi la réservation obligatoire ne règle pas tout. Chamonix a tellement « réussi » à attirer les touristes que la ville devient

invivable et quand on sait que l'Aiguille du Midi se fragilise chaque jour davantage, on peut craindre qu'il faille attendre une catastrophe pour que des mesures soient prises. Pour l'instant la rentabilité de l'installation prime sur tout le reste et les parkings de Chamonix vont continuer à être saturés. <sup>28</sup> Qui n'a pas reçu, lors d'un achat sur internet des propositions de produits soit qu'il avait déjà, soit qu'il avait envisagé d'acquérir ?

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Bien sûr aussi sur la faune et la flore, et à une échelle bien plus importante que les sentiers tracés par les montagnards, mais aussi sur les humains.

C'est pourtant bien ce que font tant d'analyses qui fustigent « l'homme » de ses comportements prédateurs qui lui font détruire son biotope. Ou qui désignent d'un « nous » indifférencié le responsable de la crise actuelle. Comme si un chômeur en fin de droit ou un réfugié rohingya avaient la même responsabilité qu'un milliardaire! L'émir de Dubaï qui fait un aller-retour Londres-Deauville en Boeing 737-800 privé pour acheter un pur-sang 1,25 millions d'euros (soit 2000 litres de kérosène, ce qui n'est d'ailleurs pas grand-chose pour un événement qui voit exploser l'activité de l'aéroport proche<sup>30</sup>), est sans conteste plus « responsable » que la plupart des « hommes ». Mais le remettre en cause individuellement c'est toujours se tromper de diagnostic sur les causes de la crise climatique<sup>31</sup> (comme il serait erroné de justifier sa propre inaction sous prétexte que l'émir de Dubaï existe).

Repérer du plutonium et des plastiques dans des sédiments peut difficilement être attribué à l'espèce humaine avant la révolution industrielle, quand ni le plutonium ni les plastiques n'étaient connus. C'est pourquoi qualifier cette ère d'anthropocène c'est attribuer à tort à l'homme en tant qu'espèce la responsabilité de ces changements. Parler d'anthropocène c'est projeter sur un passé bien peu transformateur la cause de ce qui ne s'est vraiment accéléré qu'au début du 18<sup>ème</sup> siècle. Il suffit de regarder l'évolution de la population mondiale passant de quelques centaines de milliers à un milliard du Néolithique au début de 18ème siècle pour ensuite atteindre plus de 8 milliards en un peu plus de 200 ans (le 31 mai 2024 elle dépassait 8,11 milliards selon le site worldometers.info) pour se rendre compte que « l'homme » réduit à sa personne sans tenir

compte de la société où il se développe n'est pas responsable de la dérive actuelle.

Et si c'est dans la « nature » de l'espèce humaine de se comporter comme elle est en train de le faire, on n'a pas assez souligné le paradoxe que constituait ce diagnostic. Il devient en effet impossible de changer de comportement. Ni la morale, ni la raison, ni les incitations ne pourraient aboutir à nous transformer profondément. « L'homme » en transformant son environnement au point d'y mettre en péril sa propre survie, serait comme le scorpion qui pique la grenouille qui lui fait passer la rivière, il ne pourrait pas s'en empêcher car c'est sa « nature ».

Il ne resterait donc qu'à s'y résigner en occupant du mieux possible le temps qui nous reste.

Dès lors, on ne peut que trouver vaines les propositions qui sont avancées pour pallier le réchauffement climatique ou la perte de biodiversité.

Ainsi, en mettant en avant cette mauvaise abstraction qu'est « l'homme », qui serait responsable de ces désastres, on fait le jeu des êtres bien concrets (grands financiers, patrons de multinationales, responsables (ici le mot est juste) politiques au pouvoir), qui décident de poursuivre vers l'abîme, privilégiant le court terme de leur passage terrestre et le maintien de leurs privilèges à tout autre considération. Bien loin d'une « nature » qui nous pousserait à aller dans le mur, ce sont dans des rapports de force et des luttes d'intérêts tout à fait concrets que l'on doit chercher l'explication des comportements des uns et des autres et l'inefficacité des politiques menées.

ISSN: en cours

première édition du Capital : « Je ne peins pas en rose, loin s'en faut, le personnage du capitaliste et du propriétaire foncier. Mais ces personnages n'interviennent ici que comme personnification de catégories économiques, comme porteurs de rapports de classes et d'intérêts déterminés. Moins que tout autre encore, ma perspective qui consiste à appréhender le développement de la formation économico-sociale comme un processus historique naturel, ne saurait rendre un individu singulier responsable de rapports et de conditions, dont il demeure socialement le produit, quand bien même il parviendrait à s'élever, subjectivement, au-dessus de ceux-ci.»

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Pour le week-end du 16-18 juin concernant l'activité à l'aéroport de Deauville : : total de 22 arrivées et 26 départs. Parmi les arrivées, 36 % proviennent de l'étranger. Pour le week-end du 14-16 juillet : total de 8 arrivées et 7 départs. Parmi les arrivées, 50 % proviennent de l'étranger. Pour le week-end du 18-20 août : total de 40 arrivées et 41 départs. Parmi les arrivées, 82,5 % proviennent de l'étranger.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> En tant qu'émir, il ne peut pas agir autrement qu'il le fait. Il illustre parfaitement ce qu'écrit Marx dans la Préface à la

Encore moins qu'avec la sur-fréquentation, la solution serait à chercher dans une réduction drastique des pratiques alpines. Oui la montagne que l'on a connue est en train de disparaître. Les générations actuelles ne pourront pas faire les courses que ma génération faisait dans sa jeunesse, soit qu'elles n'existent plus soit qu'elles sont devenues trop dangereuses, mais ce sont les causes qu'il faut comprendre plutôt que de ne voir que leurs effets. La cause immédiate c'est le changement climatique et la cause première c'est l'organisation économique du monde par le capitalisme qui s'étend de plus en plus sous la nécessité que lui impose l'accumulation ininterrompue du capital, au prix de la destruction de la nature et des humains. La finitude n'existe pas pour le capital et quand il la prend en compte c'est pour continuer son accumulation, comme le montre l'exemple de la mer de glace, dont le recul spectaculaire (qui ne peut que catastropher les montagnards de ma génération quand ils repensent à ce qu'elle était il y a moins de quarante ans), sert d'argument publicitaire pour inciter les touristes à venir la voir avant qu'elle ne disparaisse complètement.

Pour autant, si nos actions visant à contrer le réchauffement climatique et ses conséquences sont essentiellement de notre responsabilité en tant que citoyens, cela n'interdit pas de réfléchir à nos pratiques en tant que montagnards pour minimiser leur contribution aux effets destructeurs qu'elles impliquent. Et si nos impacts sont négligeables relativement aux causes profondes (le changement climatique continuerait serions-nous vertueux jusqu'au bout des ongles si rien d'autre ne change) ce n'est pas une raison pour ne pas changer nos pratiques. Et sur ce plan, notre contribution au réchauffement climatique est principalement due à nos transports, qui est l'un des domaines

où les émissions de carbone sont les plus importantes.<sup>32</sup>

Les autres postes à examiner sont le matériel, l'alimentation et la communication.

Le transport est le poste le plus important et de loin, parce que tous les autres postes existeraient aussi avec d'autres activités. Pour être moins émetteur global, c'est celui à réduire en priorité. Cela proscrit l'avion d'une manière générale et la voiture doit être beaucoup moins utilisée (et le plus souvent possible en co-voiturage). Le train n'est pas nécessairement moins polluant que la voiture selon le modèle, le taux de remplissage, la distance parcourue et surtout il ne permet pas l'accès direct aux sites, ce qui implique un autre moyen de transport pour faire la jonction. Dans l'ordre, la marche, le vélo (qu'il faut acheter et transporter en train, ce qui rend compliqué le déplacement d'un groupe nombreux, les trains n'étant pas prévus pour que chaque voyageur puisse avoir un vélo<sup>33</sup>), une location de voiture. Dans tous les cas, il faudrait faire un calcul d'empreinte carbone pour chaque alternative pour décider de la meilleure.

L'alimentation n'a rien de spécifique, le point clé c'est la consommation de viande et de poisson qu'il faut réduire<sup>34</sup> au moins de moitié qu'on soit montagnard ou pas. Quant à la communication, il faut interroger les pratiques d'échanges sur internet. Prendre une photo ou pire un film et le poster sur un site est coûteux en électricité, donc en émissions compte-tenu de sa production à majorité à base de fossiles (pour 80% dans le monde). Enfin le matériel est l'objet d'une production industrielle devant respecter des normes qui échappent aux montagnards quant à leur éco-conception. Même s'ils peuvent plébisciter une marque ou une autre selon ce critère, ils n'auront qu'un impact marginal sur ce secteur.<sup>35</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Le secteur des transports est responsable de 24% des émissions globales dans le monde. Seule la production d'électricité émet davantage avec 41%, mais une part de cette électricité sert aux transports.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Et il ne faut pas oublier que la SNCF est le premier consommateur industriel d'électricité (10% du total) et qu'il est aussi un énorme consommateur de béton et d'acier (donc indirectement de charbon) et le premier utilisateur de

glyphosate. Il ne faut pas rêver à un monde où les rails se substitueraient aux routes.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> En France, la consommation de viande représente 61% de l'empreinte carbone de notre alimentation.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Dans Libération du 30 mai 2024, l'économiste Cédric Durand, auteur avec Razmig Keucheyan de Comment bifurquer, un livre qui s'interroge sur les moyens d'une transformation écologique de la société, suggère d'organiser des modes de consommation collectifs. Prenant l'exemple de

Mais au-delà des changements que nous pourrions faire concernant nos pratiques (nécessaires mais largement insuffisantes compte tenu de la nature du problème qui, il faut le répéter, est dû à un mode de production et de consommation dont la finalité n'est pas et ne peut pas être la protection de l'environnement, mais la rentabilité du capital), il y a un autre axe d'action possible qui pourrait (devrait) être envisagé par tous ceux qui fréquentent la montagne.

C'est un rôle que l'on pourrait qualifier de « lanceurs d'alerte », car nous sommes une communauté qui se trouve aux premières loges pour constater la rapidité et l'ampleur des transformations de la nature que le changement climatique est en train de causer. La montagne est en effet le lieu où ces transformations sont parfaitement visibles sur une échelle de temps très courte. Il existe sans doute d'autres signes comme le « jour du dépassement » ou les vendanges qui ne cessent d'être avancés, les canicules de plus en plus fréquentes, des épidémies jusqu'alors inconnues dans certains pays (celle de la dengue est maintenant attendue prochainement en France et touche sévèrement les Antilles Françaises), des incendies d'une ampleur jusque-là inconnue, ... mais ils ne suffisent pas encore pour que l'opinion publique exerce une pression sur les gouvernements pour engager des politiques efficaces. Ce n'est pas parce qu'on parle sans cesse de transition énergétique qu'elle existe. En fait on continue non pas à substituer des

énergies à d'autres mais à en utiliser de plus en plus de chaque type. On n'a jamais utilisé autant de bois qu'aujourd'hui, idem pour le charbon. Et on ne sait pas fabriquer d'acier sans charbon.

Pour l'instant il n'y a pas de transition énergétique et la « bombe écologique » dont parle Etienne avec raison est en train de grandir tranquillement. On est loin de « construire assez vite les moyens de production d'énergie « propre » pour assurer une véritable transition écologique qui préserve notre Terre ».

Sans prise de conscience collective importante de la nécessité d'agir le plus vite possible (il faut rappeler que les émissions globales continuent d'augmenter) la situation ne peut qu'empirer et les montagnards ont la possibilité de servir de témoins de cette urgence d'agir nécessaire en communicant sur la dégradation des conditions en montagne qu'ils vivent en spectateurs inquiets.

Pour terminer, j'aime bien la formule d'Etienne sur la mutation de « conquérants » de l'inutile en défenseurs du nécessaire à condition de préciser en quoi consiste ce nécessaire. Nous ne sommes évidemment qu'une partie de l'écosystème et il est en train d'être détruit, donc oui il faut arrêter cette destruction, mais non pas pour que les fleurs, les mousses et les insectes (entre autres) aient le droit d'exister, mais parce que sans eux nous n'existerions pas non plus. Il n'y a que les humains qui puissent décider de l'avenir de tous<sup>36</sup>.

Amanda Prime

#### Se reconnecter

Depuis quelques années, nos montagnes françaises subissent plusieurs phénomènes qui

l'escalade et de la nécessité pour les pratiquants d'avoir des baudriers de qualité, il évoque la création en ligne d'une

ISSN: en cours

mettent à mal leurs écosystèmes fragiles et les nombreuses espèces qu'elles abritent. Parmi eux, on peut citer en premier lieu le réchauffement climatique qui impacte directement de nombreuses espèces comme le lièvre variable dans les Alpes ou la jasione crépue d'Auvergne dans le Massif central. L'augmentation des

l'escalade et de la nécessité pour les pratiquants d'avoir des baudriers de qualité, il évoque la création en ligne d'une communauté spécialisée sur le modèle des Amap, pouvant « faire irruption dans la production et imposer des règles de qualité, d'éthique, de durabilité... ».

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Comme le montrent les propositions du type B. Latour d'un Parlement des choses, où les fleuves, les forêts, les animaux pourraient plaider leur cause. Car qui d'autres que les humains pourraient parler à leur place et comment pourraient-ils être sûrs que leurs plaidoiries seraient celles qui auraient été faites par ceux qu'ils sont censés représenter?

températures oblige les espèces à migrer en altitude afin de retrouver des conditions climatiques adéquates, ce qui réduit de fait la surface de leurs habitats.

A cela vient s'ajouter depuis quelques années une fréquentation accrue des espaces naturels par des randonneurs, alpinistes, skieurs en quête de grands espaces, de performances sportives ou de nature. Au service de ces utilisateurs de la montagne, anciens ou néophytes, deux outils extrêmement performants ont été développés : les réseaux sociaux et les sites de trace GPS.

Ainsi, ce n'est plus le bouche à oreille ou les magazines spécialisés qui conseillent sur le meilleur spot de bivouac, la course d'alpinisme secrète ou le petit vallon magique tout poudreux. En quelques clics, on est informé des secteurs où les conditions de neige sont les meilleures, de l'hôtel 100 milliards d'étoiles avec vue ou de la toute nouvelle ligne fraîchement ouverte et à tester de toute urgence.

Grâce aux traces GPS, n'importe quel utilisateur d'internet peut se rendre à n'importe quel

endroit, souvent sans avoir conscience des risques pris, ni du type d'espace naturel traversé (protégé ou non), ni de la sensibilité des espèces présentes. Cette capacité de pénétration accrue de nos montagnes par un grand nombre de pratiquants aboutit à réduire fortement les zones où la présence humaine est absente et réduit de plus en plus les espaces de vie sauvage. La montagne autrefois terrain de vie se transforme en un vaste terrain de jeu.

S'il est bon de pouvoir fréquenter les espaces naturels, se dépenser et se ressourcer dans nos magnifiques paysages, il est nécessaire de comprendre que nous nous invitons sur le lieu de vie de milliers d'espèces. A nous de faire en sorte d'être des hôtes respectueux et de ne laisser aucune trace de notre passage sur le terrain et le moins possible sur internet. Evitons de diffuser des traces GPS et de communiquer les lieux des photos que nous publions, afin de préserver des espaces de vies sauvages et que les spots secrets... restent secrets.

Directeur de publication : Jean Donnadieu

